

ORDONNANCES

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance extraordinaire du 12 avril 2024, a adopté l'ordonnance suivante en vertu de l'article 3 du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054) :

Ordonnance modifiant la zone de desserte mentionnée à l'annexe A (9)

Cette ordonnance a pour objet d'inclure l'arrondissement de Lachine dans la zone de desserte.

Cette ordonnance entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 17 avril 2024

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat